



PROTECTION FONCTIONNELLE DES POLICIERS EN 2021

AGGRAVATION FONCTIONNELLE DE LEUR PROTECTION !!!



Les policiers peuvent désormais faire une demande de protection fonctionnelle en télé déclaration en tant que victime.



Cependant, plus de remboursement des frais d'avocats pour les OUTRAGES dits « simples » !!!!

De qui se moque-t-on ?

Les peines prévues pour ces outrages « soit disant simples », avaient été alourdies par le législateur pour dissuader leurs auteurs. Les forces de l'ordre sont les victimes journalières, véritables cibles vivantes, jours et nuits, de toutes ces violences de plus en plus grandissantes...

Alliance police nationale, n'accepte **pas qu'en contrepartie de cette harmonisation nationale**, la saisie d'un avocat ne soit plus possible !

Alliance PN dit STOP et demande le soutien des plus hautes autorités de notre institution. La **protection fonctionnelle doit être pleine et entière !!!**

